

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées
le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 SEPTEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		563 505 \$	570 279 \$
Liquidités soumises à restrictions		5 345	22 170
Créances clients		1 276 793	1 177 388
Actif sur contrats		1 602 885	1 170 961
Stocks		18 854	17 411
Autres actifs financiers courants		274 718	180 616
Autres actifs non financiers courants		262 867	222 731
Total des actifs courants		4 004 967	3 361 556
Immobilisations corporelles		327 873	334 554
Actif au titre du droit d'utilisation		262 381	287 795
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	418 845	406 925
Goodwill		3 321 271	3 370 706
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		284 803	345 545
Actif d'impôt sur le résultat différé		871 544	794 900
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		407 607	320 343
Autres actifs financiers non courants		45 144	32 064
Autres actifs non financiers non courants		201 526	205 598
Total de l'actif		10 145 961 \$	9 459 986 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 865 894 \$	1 704 352 \$
Passif sur contrats		982 069	846 810
Autres passifs financiers courants		324 685	213 856
Autres passifs non financiers courants		344 227	294 639
Tranche à court terme des provisions		169 595	240 108
Tranche à court terme des obligations locatives		77 109	87 625
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		935 225	376 302
Sans recours		162 588	170 984
Total des passifs courants		4 861 392	3 934 676
Dettes à long terme :			
Avec recours		796 167	1 094 258
Avec recours limité		398 141	400 000
Sans recours		—	14 853
Autres passifs financiers non courants		29 111	100 084
Tranche à long terme des provisions		316 912	347 355
Tranche à long terme des obligations locatives		321 911	348 660
Autres passifs non financiers non courants		34 111	28 529
Passif d'impôt sur le résultat différé		303 966	312 486
Total du passif		7 061 711	6 580 901
Capitaux propres			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		1 554 657	1 404 589
Autres composantes des capitaux propres	8	(285 593)	(340 155)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		3 074 144	2 869 514
Participations ne donnant pas le contrôle		10 106	9 571
Total des capitaux propres		3 084 250	2 879 085
Total du passif et des capitaux propres		10 145 961 \$	9 459 986 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉ)

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2023

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL							
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL		
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 404 589 \$	(340 155) \$	2 869 514 \$	9 571 \$	2 879 085 \$
Résultat net pour la période	—	—	197 210	—	197 210	(373)	196 837
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	(40 134)	54 562	14 428	(280)	14 148
Total du résultat global pour la période	—	—	157 076	54 562	211 638	(653)	210 985
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 533)	—	(10 533)	—	(10 533)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	3 525	—	3 525	—	3 525
Apport hors trésorerie par un détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	1 188	1 188
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 554 657 \$	(285 593) \$	3 074 144 \$	10 106 \$	3 084 250 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2022

LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)	2022						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D' ATKINSRÉALIS							
	CAPITAL SOCIAL		RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL			
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT							
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 501 556 \$	(333 269) \$	2 973 367 \$	20 092 \$	2 993 459 \$	
Résultat net pour la période	—	—	64 102	—	64 102	972	65 074	
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	54 707	(95 076)	(40 369)	(856)	(41 225)	
Total du résultat global pour la période	—	—	118 809	(95 076)	23 733	116	23 849	
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 533)	—	(10 533)	—	(10 533)	
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	1 363	—	1 363	—	1 363	
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 611 195 \$	(428 345) \$	2 987 930 \$	20 208 \$	3 008 138 \$	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

TROISIÈMES TRIMESTRES

NEUF MOIS TERMINÉS LES
30 SEPTEMBRE

	Note	2023	2022	2023	2022
Activités poursuivies					
Produits provenant de :					
SP&GP		2 171 173 \$	1 859 945 \$	6 280 066 \$	5 589 214 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9 676	10 897	26 220	26 044
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		19 268	18 576	48 432	33 713
	3	2 200 117	1 889 418	6 354 718	5 648 971
Coûts directs liés aux activités		2 003 393	1 755 945	5 820 920	5 286 765
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	54 289	31 870	126 600	95 922
Coûts de restructuration et de transformation	14	6 634	8 845	27 876	28 953
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		21 052	19 845	62 514	62 721
Gain sur cession d'un investissement de Capital	5A	—	—	—	(4 327)
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	15A	(46 191)	—	(46 191)	—
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	12	—	—	—	27 437
RAII ⁽¹⁾		160 940	72 913	362 999	151 500
Charges financières	6	52 054	31 488	149 751	84 575
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(1 884)	(8 463)	(9 195)	(15 762)
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		110 770	49 888	222 443	82 687
Charge d'impôts sur le résultat		6 063	3 289	25 606	10 723
Résultat net provenant des activités poursuivies		104 707	46 599	196 837	71 964
Résultat net provenant des activités abandonnées	15B	—	(6 890)	—	(6 890)
Résultat net pour la période		104 707 \$	39 709 \$	196 837 \$	65 074 \$

Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :

Actionnaires d'AtkinsRéalis	104 967 \$	44 663 \$	197 210 \$	70 992 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(260)	1 936	(373)	972
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	104 707 \$	46 599 \$	196 837 \$	71 964 \$

Résultat net attribuable aux éléments suivants :

Actionnaires d'AtkinsRéalis	104 967 \$	37 773 \$	197 210 \$	64 102 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(260)	1 936	(373)	972
Résultat net pour la période	104 707 \$	39 709 \$	196 837 \$	65 074 \$

Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)

De base	0,60 \$	0,25 \$	1,12 \$	0,40 \$
Dilué	0,60 \$	0,25 \$	1,12 \$	0,40 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)

De base	175 554	175 554	175 554	175 554
Dilué	175 676	175 554	175 554	175 554

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2023			2022		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	104 967 \$	(260) \$	104 707 \$	44 663 \$	1 936 \$	46 599 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 8)	7 454	117	7 571	99 747	233	99 980
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	3 386	(961)	2 425	3 919	(866)	3 053
Impôts sur le résultat (note 8)	(1 700)	—	(1 700)	(2 295)	—	(2 295)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	9 140	(844)	8 296	101 371	(633)	100 738
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	—	—	—	11 434	—	11 434
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	19 878	—	19 878	(139 285)	—	(139 285)
Impôts sur le résultat (note 8)	(5 305)	—	(5 305)	35 194	—	35 194
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	14 573	—	14 573	(92 657)	—	(92 657)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	23 713	(844)	22 869	8 714	(633)	8 081
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	(6 890)	—	(6 890)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	(6 890)	—	(6 890)
Total du résultat global pour la période	128 680 \$	(1 104) \$	127 576 \$	46 487 \$	1 303 \$	47 790 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2023			2022		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	197 210 \$	(373) \$	196 837 \$	70 992 \$	972 \$	71 964 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 8)	45 840	(58)	45 782	(99 423)	269	(99 154)
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	12 411	(222)	12 189	4 428	(1 125)	3 303
Impôts sur le résultat (note 8)	(3 689)	—	(3 689)	(81)	—	(81)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	54 562	(280)	54 282	(95 076)	(856)	(95 932)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	—	—	—	25 654	—	25 654
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	(52 913)	—	(52 913)	36 330	—	36 330
Impôts sur le résultat (note 8)	12 779	—	12 779	(7 277)	—	(7 277)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(40 134)	—	(40 134)	54 707	—	54 707
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	14 428	(280)	14 148	(40 369)	(856)	(41 225)
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	(6 890)	—	(6 890)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	(6 890)	—	(6 890)
Total du résultat global pour la période	211 638 \$	(653) \$	210 985 \$	23 733 \$	116 \$	23 849 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	Note	2023	2022	2023	2022
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		104 707 \$	39 709 \$	196 837 \$	65 074 \$
Impôts sur le résultat payés		(12 768)	(2 298)	(58 292)	(65 202)
Intérêts payés		(42 905)	(36 820)	(132 718)	(86 026)
Amortissements	9A	62 885	63 153	183 992	191 109
Autres éléments de rapprochement	9B	(58 174)	(40 981)	(13 272)	(81 081)
		53 745	22 763	176 547	23 874
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9C	(47 321)	(181 431)	(383 357)	(445 240)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		6 424	(158 668)	(206 810)	(421 366)
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(26 770)	(41 556)	(68 254)	(75 934)
Paiements au titre des investissements de Capital		—	—	—	(39 633)
Remboursements au titre des investissements de Capital		—	11 846	—	11 846
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		1 179	(2 178)	13 062	(1 052)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(51 649)	(56 988)	(172 709)	(154 068)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		28 370	21 947	75 836	99 214
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation	5A	—	—	—	40 482
Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5A	34 325	—	34 325	—
Entrée de trésorerie nette (sortie de trésorerie) sur cessions d'activités de SP&GP	15	147 075	(713)	147 075	(713)
Autres		2 580	(527)	5 325	1 063
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		135 110	(68 169)	34 660	(118 795)
Activités de financement					
Augmentation de la dette	9D	303	164 637	569 025	494 174
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	9D	(105 759)	(1 819)	(331 099)	(9 192)
Paiement d'obligations locatives	9D	(22 317)	(19 605)	(60 498)	(63 611)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7, 9D	(3 511)	(3 511)	(10 533)	(10 533)
Autres	9D	—	(10)	—	48
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(131 284)	139 692	166 895	410 886
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		733	2 338	(1 519)	1 240
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		10 983	(84 807)	(6 774)	(128 035)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ⁽²⁾		552 522	567 382	570 279	610 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		563 505 \$	482 575 \$	563 505 \$	482 575 \$

⁽¹⁾ La Société a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées sont présentés dans la note 15B.

⁽²⁾ Le montant de 610,6 millions \$ au 31 décembre 2021 comprenait 2,2 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie inclus à la rubrique « Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ».

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	13
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	13
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	15
7. DIVIDENDES	15
8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	15
9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	17
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	23
11. INSTRUMENTS FINANCIERS	24
12. PASSIFS ÉVENTUELS	26
13. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	32
14. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	32
15. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP	33

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. (faisant affaire sous le nom « AtkinsRéalis ») est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société », « AtkinsRéalis » ou « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Fondée en 1911, la Société est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. AtkinsRéalis rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif (du passif) au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la juste valeur des actifs des régimes diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 9 novembre 2023, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2023

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (l'« IAS 12 »), précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exemptées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

Les modifications suivantes, publiées au deuxième trimestre de 2023, ont été adoptées par la Société au cours de la même période :

- Les modifications à l'IAS 12 introduisent : i) une exception temporaire à la comptabilisation des impôts sur le résultat différés provenant de juridictions mettant en œuvre les règles de l'impôt minimum mondial; et ii) des exigences en matière d'informations à fournir ciblées pour aider les investisseurs à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat découlant des règles de l'impôt minimum mondial, en particulier avant l'entrée en vigueur de la législation mettant en œuvre les règles.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2023.

C) MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location*, imposent au vendeur-preneur d'évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location.
- Les modifications à l'IAS 1 précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des dettes comme courantes ou non courantes à la date de clôture. Au lieu de cela, les modifications obligent une entité à fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.
- Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs et leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Les modifications suivantes à la norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie peut être échangée contre une autre monnaie et, dans le cas contraire, détermine le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023		2022	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie	1 518 087 \$	131 814 \$	1 176 469 \$	97 888 \$
Énergie nucléaire	270 520	38 652	219 205	36 585
E&E	114 850	16 266	124 297	15 796
Linxon	140 083	397	123 077	2 330
AtkinsRéalis Services (auparavant SNCL Services)	2 043 540	187 129	1 643 048	152 599
Projets CMPF ⁽¹⁾	127 633	(13 185)	216 897	(43 923)
Capital	28 944	22 780	29 473	24 797
	2 200 117 \$		1 889 418 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		196 724		133 473
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(47 240)		(24 821)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(7 049)		(7 049)
Coûts de restructuration et de transformation (note 14)		(6 634)		(8 845)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(21 052)		(19 845)
Gain sur cession d'une activité de SP&GP (note 15A)		46 191		—
RAII		160 940		72 913
Charges financières nettes (note 6)		50 170		23 025
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		110 770		49 888
Charge d'impôts sur le résultat		6 063		3 289
Résultat net provenant des activités poursuivies		104 707		46 599
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 15B)		—		(6 890)
Résultat net pour la période		104 707 \$		39 709 \$

⁽¹⁾ Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Projets CMPF était principalement attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023		2022	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie	4 328 364 \$	369 705 \$	3 443 339 \$	278 507 \$
Énergie nucléaire	766 026	104 289	672 314	103 405
E&E	339 683	33 602	365 591	38 923
Linxon	403 857	3 026	427 290	4 361
AtkinsRéalis Services (auparavant SNCL Services)	5 837 930	510 622	4 908 534	425 196
Projets CMPF ⁽¹⁾	442 136	(34 953)	680 680	(111 095)
Capital	74 652	58 129	59 757	48 105
	6 354 718 \$		5 648 971 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		533 798		362 206
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(105 454)		(74 776)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(21 146)		(21 146)
Coûts de restructuration et de transformation (note 14)		(27 876)		(28 953)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(62 514)		(62 721)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		—		4 327
Gain sur cession d'une activité de SP&GP (note 15A)		46 191		—
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (note 12)		—		(27 437)
RAII		362 999		151 500
Charges financières nettes (note 6)		140 556		68 813
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		222 443		82 687
Charge d'impôts sur le résultat		25 606		10 723
Résultat net provenant des activités poursuivies		196 837		71 964
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 15B)		—		(6 890)
Résultat net pour la période		196 837 \$		65 074 \$

⁽¹⁾ Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, le RAI sectoriel ajusté négatif du secteur Projets CMPF était principalement attribuable au même facteur applicable à la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022 indiqué à la page précédente.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2023			2022
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	579 502 \$	18 460 \$	597 962 \$	596 639 \$	23 889 \$	620 528 \$
États-Unis	392 666	12 506	405 172	353 056	11 473	364 529
Amérique latine	34 018	—	34 018	25 942	—	25 942
Europe :						
Royaume-Uni	635 464	5 409	640 873	527 355	2 710	530 065
Autres pays	102 907	(436)	102 471	66 785	908	67 693
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient	284 097	169	284 266	164 634	—	164 634
Afrique	45 988	3 349	49 337	37 015	(1 383)	35 632
Asie-Pacifique	86 018	—	86 018	80 395	—	80 395
	2 160 660 \$	39 457 \$	2 200 117 \$	1 851 821 \$	37 597 \$	1 889 418 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2023			2022
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	1 730 257 \$	45 020 \$	1 775 277 \$	1 759 204 \$	46 529 \$	1 805 733 \$
États-Unis	1 169 616	24 090	1 193 706	1 063 963	26 665	1 090 628
Amérique latine	89 798	—	89 798	74 831	—	74 831
Europe :						
Royaume-Uni	1 937 709	10 101	1 947 810	1 626 919	9 511	1 636 430
Autres pays	278 129	(217)	277 912	255 302	2 305	257 607
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient	721 118	1 163	722 281	433 876	—	433 876
Afrique	110 873	10 291	121 164	107 673	(17)	107 656
Asie-Pacifique	226 770	—	226 770	242 210	—	242 210
	6 264 270 \$	90 448 \$	6 354 718 \$	5 563 978 \$	84 993 \$	5 648 971 \$

Au cours des troisièmes trimestres et des périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE				2023	2022			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
Services d'ingénierie	1 501 849 \$	10 508 \$	— \$	1 512 357 \$	1 147 257 \$	14 505 \$	— \$	1 161 762 \$
Énergie nucléaire	259 013	—	(411)	258 602	214 400	—	5 292	219 692
E&E	114 846	—	—	114 846	124 297	—	—	124 297
Linxon	1 008	139 075	—	140 083	2 695	120 382	—	123 077
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services (auparavant SNCL Services)	1 876 716	149 583	(411)	2 025 888	1 488 649	134 887	5 292	1 628 828
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	127 633	127 633	—	—	216 893	216 893
	1 876 716 \$	149 583 \$	127 222 \$	2 153 521 \$	1 488 649 \$	134 887 \$	222 185 \$	1 845 721 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				17 652				14 224
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				7 139				6 100
Autres produits – secteur Capital				21 805				23 373
				2 200 117 \$				1 889 418 \$
NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE				2023	2022			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
Services d'ingénierie	4 272 278 \$	44 823 \$	— \$	4 317 101 \$	3 367 188 \$	38 744 \$	— \$	3 405 932 \$
Énergie nucléaire	744 447	—	(2 294)	742 153	649 530	—	22 581	672 111
E&E	339 694	—	—	339 694	365 591	—	—	365 591
Linxon	2 126	401 731	—	403 857	16 644	410 646	—	427 290
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services (auparavant SNCL Services)	5 358 545	446 554	(2 294)	5 802 805	4 398 953	449 390	22 581	4 870 924
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	442 136	442 136	—	—	680 654	680 654
	5 358 545 \$	446 554 \$	439 842 \$	6 244 941 \$	4 398 953 \$	449 390 \$	703 235 \$	5 551 578 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				35 125				37 636
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				19 329				12 400
Autres produits – secteur Capital				55 323				47 357
				6 354 718 \$				5 648 971 \$

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	58 526 \$	32 360 \$	135 097 \$	92 850 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 237)	(490)	(8 497)	3 072
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	54 289 \$	31 870 \$	126 600 \$	95 922 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2023

CARLYLE GLOBAL INFRASTRUCTURE OPPORTUNITY FUND, L.P. (« CARLYLE »)

Au troisième trimestre de 2023, la Société a encaissé le solde restant de la contrepartie à recevoir, qui était auparavant comprise dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, pour la cession de sa participation dans Carlyle en 2022. Cette contrepartie reçue de 25,5 millions \$ US (environ 34,3 millions \$ CA) était comprise dans la rubrique « Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé des flux de trésorerie de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2023.

II) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2022

INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES

Le 7 février 2022, la Société a annoncé qu'elle avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP ») dans laquelle la Société détient une participation de 20 %.

Gain net sur cession

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Contrepartie reçue en instruments de capitaux propres de la Société en commandite SNCL IP	10 190
Contrepartie totale reçue	50 950
Actifs nets cédés	(44 676)
Frais connexes à la cession et autres	(1 947)
Gain sur cession	4 327
Économie d'impôts sur le résultat	102
Gain net sur cession	4 429 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Actifs nets cédés

À la date de cession, les principales catégories d'actifs et de passifs cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	278 \$
Liquidités soumises à restrictions	22 454
Autres actifs courants	23 240
Actifs non courants	296 057
Actifs cédés	342 029
Passifs courants	21 417
Passifs non courants	275 936
Passifs cédés	297 353
Actifs nets cédés	44 676 \$

Entrée de trésorerie nette sur cession

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	278
Entrée de trésorerie nette sur cession	40 482 \$

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

	30 SEPTEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	277 345 \$	184 896 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	418 845	406 925
	696 190 \$	591 821 \$

⁽¹⁾ Comprend l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, dont la valeur comptable nette était de néant au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant de Capital	28 944 \$	29 473 \$	74 652 \$	59 757 \$
Coûts directs liés aux activités	6 164	4 676	16 523	11 652
	22 780	24 797	58 129	48 105
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 049	21 146	21 146
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	—	(4 327)
RAII	15 731	17 748	36 983	31 286
Charges financières nettes	1 596	1 091	5 929	2 892
Résultat avant impôts sur le résultat	14 135	16 657	31 054	28 394
Impôts sur le résultat	131	1 487	616	3 038
Résultat net pour la période	14 004 \$	15 170 \$	30 438 \$	25 356 \$

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	31 752 \$	17 808 \$	83 769 \$	39 734 \$
Avec recours limité	8 799	6 707	24 572	14 472
Sans recours	3 344	2 164	9 665	5 665
Intérêts sur les obligations locatives	4 671	3 186	15 976	12 243
Autres	3 488	1 623	15 769	12 461
Charges financières	52 054	31 488	149 751	84 575
Produits financiers	(4 065)	(2 036)	(11 506)	(5 174)
Pertes nettes (gains nets) de change	2 181	(6 427)	2 311	(10 588)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(1 884)	(8 463)	(9 195)	(15 762)
Charges financières nettes	50 170 \$	23 025 \$	140 556 \$	68 813 \$

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 10,5 millions \$ ou de 0,06 \$ par action (2022 : 10,5 millions \$ ou 0,06 \$ par action).

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023	2022
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	10 533	10 533
Dividendes payés au cours de la période	(10 533)	(10 533)
Dividendes à payer au 30 septembre	— \$	— \$

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

	30 SEPTEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(289 016) \$	(335 279) \$
Couvertures de flux de trésorerie	3 423	(4 876)
Autres composantes des capitaux propres	(285 593) \$	(340 155) \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(296 185) \$	(526 442) \$	(335 279) \$	(329 121) \$
Gains (pertes) de la période considérée	2 492	91 581	46 219	(123 438)
Reclassement en résultat net (note 15A)	2 813	—	2 813	—
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	2 149	8 166	(3 192)	24 015
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(285)	(1 082)	423	767
Solde à la fin de la période	(289 016)	(427 777)	(289 016)	(427 777)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	1 452	(3 274)	(4 876)	(4 148)
Gains de la période considérée	12 165	6 026	35 881	8 147
Impôts liés aux gains de la période considérée	(3 523)	(2 034)	(10 030)	(2 416)
Reclassement en résultat net	(8 779)	(2 107)	(23 470)	(3 719)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	2 108	821	5 918	1 568
Solde à la fin de la période	3 423	(568)	3 423	(568)
Autres composantes des capitaux propres	(285 593) \$	(428 345) \$	(285 593) \$	(428 345) \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023			2022		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	101 744 \$	(13 064) \$	88 680 \$	474 307 \$	(101 880) \$	372 427 \$
Gains (pertes) constatés durant la période	19 878	(5 305)	14 573	(139 285)	35 194	(104 091)
Montant cumulé à la fin de la période	121 622 \$	(18 369) \$	103 253 \$	335 022 \$	(66 686) \$	268 336 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023			2022		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	174 535 \$	(31 148) \$	143 387 \$	298 692 \$	(59 409) \$	239 283 \$
Gains (pertes) constatés durant la période	(52 913)	12 779	(40 134)	36 330	(7 277)	29 053
Montant cumulé à la fin de la période	121 622 \$	(18 369) \$	103 253 \$	335 022 \$	(66 686) \$	268 336 \$

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023			2022		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	10 187 \$	105 \$	10 292 \$
Gains constatés durant la période	—	—	—	11 434	—	11 434
Montant cumulé à la fin de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	21 621 \$	105 \$	21 726 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2023			2022		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	(4 033) \$	105 \$	(3 928) \$
Gains constatés durant la période	—	—	—	25 654	—	25 654
Montant cumulé à la fin de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	21 621 \$	105 \$	21 726 \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Immobilisations corporelles	23 542 \$	20 267 \$	67 964 \$	67 491 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21 052	19 845	62 514	62 721
Actif au titre du droit d'utilisation	18 291	23 041	53 514	60 897
Total	62 885 \$	63 153 \$	183 992 \$	191 109 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Coûts directs liés aux activités	39 595 \$	42 043 \$	117 122 \$	124 723 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	2 238	1 265	4 356	3 665
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	21 052	19 845	62 514	62 721
Total	62 885 \$	63 153 \$	183 992 \$	191 109 \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	6 063 \$	2 698 \$	25 606 \$	10 132 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	50 170	23 025	140 556	68 813
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	26 543	7 047	61 379	12 359
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	514	173	3 525	1 363
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(19 268)	(18 576)	(48 432)	(33 713)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 570	16 700	35 066	25 089
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(17 652)	(14 224)	(35 125)	(37 636)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 189	3 137	27 920	28 668
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(26 452)	(12 124)	(45 283)	(35 036)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)	—	—	—	(4 327)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 14)	6 634	8 845	27 876	28 953
Coûts de restructuration et de transformation payés	(15 783)	(21 251)	(43 386)	(46 232)
Perte (gain) sur cessions d'activités de SP&GP (note 15)	(46 191)	7 481	(46 191)	7 481
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (note 12)	—	—	—	27 437
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) ⁽¹⁾	(15 111)	(15 273)	(26 495)	(31 438)
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	(4 237)	(490)	(8 497)	3 072
Variation nette des autres provisions ⁽²⁾	(14 594)	(36 610)	(50 611)	(34 120)
Autres ⁽¹⁾	(9 569)	8 461	(31 180)	(71 946)
Autres éléments de rapprochement	(58 174) \$	(40 981) \$	(13 272) \$	(81 081) \$

⁽¹⁾ À compter du quatrième trimestre de 2022, la Société présente la rubrique « Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) » séparément de la rubrique « Autres ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes prévues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Diminution (augmentation) des créances clients	(88 377) \$	(13 766) \$	(108 380) \$	13 157 \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(26 189)	(182 759)	(452 221)	(409 670)
Diminution (augmentation) des stocks	(1 332)	(2 043)	(1 393)	563
Augmentation des autres actifs financiers courants	(12 688)	(18 239)	(25 928)	(21 059)
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(36 121)	(14 162)	(62 338)	(44 897)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	88 951	(13 365)	152 341	38 825
Augmentation du passif sur contrats	4 302	46 048	132 410	38 638
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	4 872	(3 315)	14 331	3 096
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	19 261	20 170	(32 179)	(63 893)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(47 321) \$	(181 431) \$	(383 357) \$	(445 240) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023.

	Dettes avec recours ⁽¹⁾	Dettes avec recours limité	Dettes sans recours ⁽²⁾	Obligations locatives ⁽³⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 470 560 \$	400 000 \$	185 837 \$	436 285 \$
Changements issus des flux de trésorerie :				
Augmentation	568 722	—	303	—
Remboursement	(304 366)	(2 011)	(24 142)	(60 498)
Total – changements issus des flux de trésorerie	264 356	(2 011)	(23 839)	(60 498)
Changements sans contrepartie de trésorerie :				
Écarts de change	(6 351)	—	(322)	1 074
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	2 827	152	2 100	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	22 159
Apport hors trésorerie par un détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	(1 188)	—
Solde au 30 septembre 2023	1 731 392 \$	398 141 \$	162 588 \$	399 020 \$

(1), (2), (3) Voir les notes 1, 2 et 3 à la page suivante.

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE		2023		
		AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :				
Facilité renouvelable		568 722 \$	(102 559) \$	(1 397) \$
Emprunt à terme		—	—	(410)
Déventures de série 7		—	—	(580)
Déventures de série 4		—	(200 000)	—
Total – dette avec recours		568 722	(302 559)	(2 387)
Dettes avec recours limité :				
Prêt de la CDPQ		—	—	(2 011)
Total – dette avec recours limité		—	—	(2 011)
Dettes sans recours :				
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership		303	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP		—	(22 970)	—
Autres		—	(1 172)	—
Total – dette sans recours		303	(24 142)	—
Total		569 025 \$	(326 701) \$	(4 398) \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2023	1 ^{ER} JANVIER 2023
Dettes à court terme avec recours	935 225 \$	376 302 \$
Dettes à long terme avec recours	796 167	1 094 258
Total	1 731 392 \$	1 470 560 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2023	1 ^{ER} JANVIER 2023
Dettes à court terme sans recours	162 588 \$	170 984 \$
Dettes à long terme sans recours	—	14 853
Total	162 588 \$	185 837 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2023	1 ^{ER} JANVIER 2023
Tranche à court terme des obligations locatives	77 109 \$	87 625 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	321 911	348 660
Total	399 020 \$	436 285 \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022.

	Dette avec ⁽¹⁾ recours	Dette avec recours limité	Dette sans ⁽²⁾ recours	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires d'AtkinsRéal	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 094 102 \$	400 000 \$	170 069 \$	497 058 \$	— \$	137 519 \$	37 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	478 115	—	16 059	—	—	—	75
Remboursement	(3 815)	—	(5 377)	(63 611)	(10 533)	(100)	(70)
Total – changements issus des flux de trésorerie	474 300	—	10 682	(63 611)	(10 533)	(100)	5
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires d'AtkinsRéal	—	—	—	—	10 533	—	—
Écarts de change	10 368	—	1 028	(20 532)	—	(587)	—
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	2 517	—	1 117	—	—	4 913	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	13 268	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(972)	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	22 951	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(53 447)	—
Montant à payer lié à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—	—	—	13 902	—
Solde au 30 septembre 2022	1 581 287 \$	400 000 \$	182 896 \$	435 866 \$	— \$	114 496 \$	42 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante.

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2022		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	462 712 \$	— \$	(3 010) \$
Emprunt à terme	—	—	(805)
Découvert bancaire	15 403	—	—
Total – dette avec recours	478 115	—	(3 815)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	16 059	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(5 377)	—
Total – dette sans recours	16 059	(5 377)	—
Total	494 174 \$	(5 377) \$	(3 815) \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme avec recours	783 770 \$	96 853 \$
Dettes à long terme avec recours	797 517	997 249
Total	1 581 287 \$	1 094 102 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme sans recours	25 943 \$	14 021 \$
Dettes à long terme sans recours	156 953	156 048
Total	182 896 \$	170 069 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Tranche à court terme des obligations locatives	89 601 \$	91 317 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	346 265	405 741
Total	435 866 \$	497 058 \$

(4) Les changements issus des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants étaient présentés dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2022
Autres passifs financiers non courants	(100) \$
Autres passifs non financiers non courants	5
Autres	143
Total	48 \$

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	72 449 \$	112 529 \$	292 385 \$	369 853 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	19 268	18 576	48 432	33 713
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 570	16 700	35 066	25 089
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	17 652	14 224	35 125	37 636
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 189 \$	3 137 \$	27 920 \$	28 668 \$

Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 SEPTEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	167 927 \$	132 489 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	115 039	113 775
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	597 \$	1 603 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022, la Société a cédé et transféré son investissement dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à un investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir la Société en commandite SNCL IP, ce qui a entraîné un gain sur cession de 4,4 millions \$ après impôts sur le résultat (voir la note 5A).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisation au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE		2023				
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	563 505 \$	— \$	— \$	563 505 \$	563 505 \$	
Liquidités soumises à restrictions	5 345	—	—	5 345	5 345	
Créances clients ⁽²⁾	—	1 276 793	—	1 276 793	1 276 793	
Autres actifs financiers courants	6 861	231 578	36 279	274 718	264 058	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	407 607	—	407 607	354 249	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	18 131	27 013	45 144	45 144	
Total	575 711 \$	1 934 109 \$	63 292 \$	2 573 112 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2022				
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570 279 \$	— \$	— \$	570 279 \$	570 279 \$	
Liquidités soumises à restrictions	22 170	—	—	22 170	22 170	
Créances clients ⁽²⁾	—	1 177 388	—	1 177 388	1 177 388	
Autres actifs financiers courants	6 903	162 304	11 409	180 616	177 102	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	320 343	—	320 343	278 843	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	21 009	11 055	32 064	32 064	
Total	599 352 \$	1 681 044 \$	22 464 \$	2 302 860 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

⁽³⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE		2023				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 865 894 \$	1 865 894 \$	1 865 894 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	23 025	—	301 660	324 685	323 508	
Provisions ⁽²⁾	—	—	22 833	22 833	22 833	
Obligations locatives	—	—	399 020	399 020	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	2 292 121	2 292 121	2 289 362	
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	3 124	14 797	11 190	29 111	29 043	
Total	26 149 \$	14 797 \$	4 892 718 \$	4 933 664 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2022				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 704 352 \$	1 704 352 \$	1 704 352 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	19 327	—	194 529	213 856	213 856	
Provisions ⁽²⁾	—	—	40 145	40 145	40 145	
Obligations locatives	—	—	436 285	436 285	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	2 056 397	2 056 397	2 052 929	
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	13 625	15 287	71 172	100 084	97 561	
Total	32 952 \$	15 287 \$	4 502 880 \$	4 551 119 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants autres que ceux à la juste valeur et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception de la portion courante du montant à payer, qui ne porte pas intérêt, lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) comprise dans la rubrique « Autres passifs financiers courants ».

⁽³⁾ s.o. : sans objet

⁽⁴⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

⁽⁵⁾ Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation ou les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	— \$	15 287 \$
Gain net latent ⁽⁶⁾	—	(321)
Effet des écarts de change	—	(169)
Solde au 30 septembre 2023	— \$	14 797 \$

⁽⁶⁾ Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers de niveau 3.

C) SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Au premier trimestre de 2023, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec une institution financière en lien avec son emprunt à terme portant intérêt à un taux variable d'un montant total en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Dans le cadre de cette entente de swap de taux d'intérêt, la Société verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts à un taux variable sur un montant nominal total de 125 millions \$. Cette entente de swap de taux d'intérêt est similaire aux ententes en lien avec l'emprunt à terme conclues au troisième trimestre de 2022 sur un montant nominal de 250 millions \$. Toutes ces ententes de swap de taux d'intérêt expireront en avril 2025 et font l'objet d'une comptabilité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie.

12. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. Le jugement définitif devrait être rendu au cours du second semestre de 2024.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration de l'époque et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de la Société, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada.

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus les intérêts et les frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel a eu lieu le 8 novembre 2022. La Cour d'appel a rendu son jugement le 24 mai 2023 rejetant l'appel. Le demandeur n'a pas demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême et cette affaire est résolue avec le rejet définitif de l'instance judiciaire.

La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le recours collectif Ruediger sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et la Société pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. La Société souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement au recours collectif Ruediger pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec. L'audition de l'appel a eu lieu du 8 au 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'en appeler de cette décision à la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La décision sur l'appel n'est pas attendue avant le premier semestre de 2024.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, le tribunal a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, intérêts et honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car leurs résultats ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes. De plus, la Société a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2.

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur a réclamé des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation portait sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision du tribunal de première instance en 2021, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas. Le demandeur a déposé un recours en appel, et le tribunal a rejeté le recours en appel du demandeur le 14 septembre 2022. Le 14 novembre 2022, le demandeur a interjeté un nouvel appel à la Cour de cassation (juridiction suprême de Dubaï). WS Atkins & Partners Overseas s'est opposée à l'appel le 5 décembre 2022 avec les autres défendeurs. L'appel devant la Cour de cassation a été entendu le 17 août 2023 et a été rejeté le 24 août 2023, de sorte que l'affaire est réglée et que la poursuite a été définitivement rejetée à l'encontre de tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la cour a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le résultat de la demande d'autorisation d'appel devrait être reçu à la fin de 2023. S'il est accepté, l'appel sur le fond sera probablement entendu en 2024 avec l'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder qui reprendra en 2025. En cas de refus, l'arbitrage reprendra probablement en 2024.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation. D'une durée de trois ans, l'accord de réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. La Société a estimé la valeur actualisée nette de ces versements à 27,4 millions \$ au 11 mai 2022, qui était comprise dans la rubrique « Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) » dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'accord de réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation du tribunal, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permet de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles suspendues en vertu de l'accord de réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires au Qatar contre un entrepreneur principal en raison de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire de consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir une compensation.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

13. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs pour prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022 du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. À la suite de cet accord, le montant nominal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 1 350,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, le montant nominal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable est de 450,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, et le montant nominal de l'emprunt à terme demeure à 500,0 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

MODIFICATIONS AU PRÊT DE LA CDPQ

Au troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ Revenu fixe I inc. principalement dans le but de prolonger l'échéance de son prêt de la CDPQ de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant nominal du prêt de la CDPQ demeure à 400,0 millions \$ jusqu'en juillet 2026.

MODIFICATION AU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec le détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % dans Linxon afin de prolonger l'échéance du prêt d'un montant en capital de 9,3 millions \$ US (environ 12,5 millions \$ CA) ne portant pas d'intérêt du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024.

14. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2023	2022	2023	2022
Coûts de restructuration	1 570 \$	1 247 \$	12 064 \$	5 481 \$
Coûts de transformation	5 064	7 598	15 812	23 472
Coûts de restructuration et de transformation	6 634 \$	8 845 \$	27 876 \$	28 953 \$

Les coûts de restructuration comptabilisés au cours des périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022 étaient principalement liés à des indemnités de départ et à l'occupation des lieux.

15. CESSIONS D'ACTIVITÉS DE SP&GP

A) CESSION DES ACTIVITÉS SCANDINAVES DU SECTEUR SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA SOCIÉTÉ

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait complété la cession de ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France.

Gain net sur cession d'activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2023
Contrepartie reçue en trésorerie	153 949 \$
Contrepartie à payer en trésorerie à l'acheteur découlant des ajustements du prix d'achat	(621)
Règlement différé des contrats de change à terme utilisés pour couvrir la contrepartie reçue en trésorerie	(2 258)
Contrepartie totale	151 070
Actifs nets cédés	(94 669)
Perte de change cumulative découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassée des capitaux propres sur cession	(2 813)
Frais connexes à la cession et autres	(7 397)
Gain sur cession d'activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie	46 191
Impôts sur le résultat	—
Gain net sur cession d'activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie	46 191 \$

Actifs nets cédés

Dans le cadre de la transaction, les principales catégories d'actifs et de passifs des activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 874 \$
Autres actifs financiers courants	10 826
Actifs non financiers courants	16 611
Goodwill	74 480
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	5 032
Autres actifs non financiers non courants	12 790
Actifs cédés	126 613
Passifs financiers courants	11 287
Passifs non financiers courants	4 089
Passifs financiers non courants	6 846
Passifs non financiers non courants	9 722
Passifs cédés	31 944
Actifs nets cédés	94 669 \$

Entrée de trésorerie nette sur cession d'activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2023
Contrepartie reçue en trésorerie	153 949 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	6 874
Entrée de trésorerie nette sur cession d'activités scandinaves du secteur Services d'ingénierie	147 075 \$

B) AJUSTEMENT LIÉ AU GAIN NET SUR CESSION D'ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Au troisième trimestre de 2022, la Société a conclu avec l'acheteur des ajustements du prix d'achat liés à la contrepartie à recevoir, qui ont entraîné une réduction du gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz de 7,5 millions \$ avant impôts sur le résultat (6,9 millions \$ après impôts sur le résultat) comprise à la rubrique « Résultat net provenant des activités abandonnées » dans l'état consolidé du résultat net. Au cours du même trimestre, il y a eu une sortie de trésorerie de 0,7 million \$ liée au règlement de la contrepartie à recevoir, qui est comprise à la rubrique « Entrée de trésorerie nette (sortie de trésorerie) sur cessions d'activités de SP&GP » dans l'état consolidé des flux de trésorerie.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795